États financiers 2024

STL Société de transport de Laval

TABLES DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE..... 3

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 4

ÉTAT DES RÉSULTATS..... 7

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE..... 8

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATIONS..... 9

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE.....10

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE 11

NOTES COMPLÉMENTAIRES 12

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME.....38

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET 39

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES 40

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES 41

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ.....42

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la Société ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales. Ces Normes sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne. Ce système est conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances. Ce dernier est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, la vérificatrice générale de Laval et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. La vérificatrice générale de Laval, et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit et des finances.

Laval, Québec
Le 31 mars 2025

Directrice générale

Josée Roy

Directrice générale adjointe et trésorière
Stratégie, projets, et trésorerie

Kathy Dumortier, CPA

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de
la Société de transport de Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluations, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluations, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages 40, 41, 42 et 43, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point

Nous avons également émis un rapport des auditeurs indépendants comportant une opinion non modifiée signé en date du 31 mars 2025 relativement aux états financiers de la société dans le format prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal
Le 31 mars 2025

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A138737

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024 Budget	**2024 Réel**	2023 Réel
		$	**$**	$
REVENUS				
Fonctionnement				
Revenus provenant de l'ARTM		170 904 609	**176 103 973**	167 832 306
Contrat de gestion déléguée		8 953 546	**8 650 005**	8 184 620
Transferts du gouvernement du Québec et du Canada	5	2 127 926	**1 065 052**	1 077 494
Autres revenus	6	9 999 865	**2 189 785**	2 626 717
		191 985 946	**188 008 815**	179 721 137
Investissement				
Transferts du gouvernement du Québec et du Canada	5	178 850 312	**41 192 160**	137 632 288
		370 836 258	**229 200 975**	317 353 425
CHARGES				
Transport régulier		133 251 087	**131 909 954**	126 429 802
Administration générale		25 477 682	**25 168 743**	26 282 574
Transport adapté		16 525 103	**16 299 520**	13 912 397
Contrats de gestion déléguée		8 953 546	**8 650 005**	8 184 620
Frais de financement		4 654 912	**3 098 399**	3 111 099
Dépenses imprévues		2 586 083	**-**	-
Cession d'immobilisations		**-**	**69 113**	1 489 235
Amortissement		21 634 000	**21 875 571**	24 484 763
		213 082 413	**207 071 305**	203 894 490
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		157 753 845	**22 129 670**	113 458 935
Excédent accumulé au début de l'exercice			**291 203 575**	177 744 640
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			**313 333 245**	291 203 575

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		$	$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		**54 697 989**	111 111 734
Débiteurs	7	**18 872 007**	16 486 207
Transferts à recevoir	8	**78 462 252**	73 322 716
Actif au titre des avantages sociaux futurs	13	**4 239 300**	5 005 300
Instruments financiers dérivés		**356 048**	1 751
		156 627 596	205 927 708
PASSIFS FINANCIERS			
Emprunts temporaires	9	**18 054 459**	356 892
Créditeurs et frais courus	10	**59 545 798**	43 095 459
Revenus perçus d'avance	11	**6 199 398**	65 042
Dette à long terme	12	**68 594 288**	86 604 516
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	**21 509 900**	20 405 800
Passif au titre d'obligation de mise hors service (OMHS)	14	**5 632 604**	1 737 635
		179 536 447	152 265 344
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)		**(22 908 851)**	53 662 364
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	15	**329 250 530**	230 599 317
Stocks de fournitures		**5 474 443**	5 415 169
Autres actifs non financiers	16	**1 873 171**	1 528 476
		336 598 144	237 542 962
EXCÉDENT ACCUMULÉ		**313 689 293**	291 205 326
Engagements	17		
Droits contractuels et actifs éventuels	18		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATIONS

Au 31 décembre 2024

	2024	2023
	Réel	Réel
	$	$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	**1 751**	4 997 580
Gains (pertes) de réévaluation non réalisé(e)s	**210 461**	(738 754)
Montant reclassé dans l'état des résultats	**143 836**	(4 257 075)
Gains (Pertes) de réévaluation nets de l'exercice	**354 297**	(4 995 829)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	**356 048**	1 751

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers**.**

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		$	$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		**22 129 670**	113 458 935
Variation des immobilisations			
Acquisitions	15	**(120 619 307)**	(60 337 154)
Produit de cession		**23 410**	21 824
Amortissement des immobilisations	15	**21 875 571**	24 484 763
Perte sur cession d'immobilisations		**69 113**	1 489 235
		(98 651 213)	(34 341 332)
Variation des stocks de fournitures		**(59 274)**	(373 788)
Variation des autres actifs non financiers		**(344 695)**	780 089
		(403 969)	406 301
Gains (Pertes) de réévaluation nets (nettes) de l'exercice		**354 297**	1 751
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)		**(76 571 215)**	79 525 655
Dette nette au début de l'exercice		**53 662 364**	(25 863 291)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE		**(22 908 851)**	53 662 364

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	**22 129 670**	113 458 935
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**21 875 571**	24 484 763
Charge de désactualisation	**230 055**	58 761
Perte sur cession d'immobilisations	**69 113**	1 489 235
	44 304 409	139 491 694
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	**(2 385 800)**	(1 662 111)
Transferts à recevoir	**(5 139 536)**	1 866 190
Stocks de fournitures	**(59 274)**	(373 788)
Créditeurs et frais courus	**(973 170)**	4 205 043
Revenus perçus d'avance	**6 134 356**	(32 040)
Actif au titre des avantages sociaux futurs	**766 000**	1 006 600
Passif au titre des avantages sociaux futurs	**1 104 100**	1 118 100
Autres actifs non financiers	**4 236**	288 661
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**43 755 321**	145 908 349
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	**(99 530 884)**	(51 948 577)
Dépôt pour l'achat d'autobus	**(840 359)**	-
Dépôt pour l'achat d'immobilisations autre que les autobus	**491 428**	491 428
Produit de cession	**23 410**	21 824
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(99 856 405)**	(51 435 325)
Activités de financement		
Variation des emprunts temporaires	**17 697 567**	356 892
Émission de dettes à long terme	**2 918 000**	7 333 516
Remboursement de la dette à long terme	**(20 928 228)**	(26 306 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(312 661)**	(18 615 592)
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	**(56 413 745)**	75 857 432
Encaisse au début de l'exercice	**111 111 734**	35 254 302
Encaisse à la fin de l'exercice	**54 697 989**	111 111 734

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

1. Statut de l'organisme municipal

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec.*

2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des évènements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

2. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

c) Constatation des revenus

Conformément aux modalités de l'entente signée le 1er février 2024, la rémunération de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) correspond aux coûts réels des prestations du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

De plus, selon les modalités de l'entente de la prestation de la gestion de contrat déléguée qui sont en cours d'autorisations, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à une rémunération basée sur les coûts réels pour les équipements métropolitains et la billetterie. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste revenus perçus d'avance. Un paiement de transfert versé sur une base pluriannuelle est considéré comme autorisé lorsqu'un représentant habilité signe une entente avec la Société.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque sont constatés aux résultats progressivement, au fur et à mesure que l'obligation de services est remplie, mais uniquement jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que la Société s'attend à recevoir.

d) Actifs financiers

Sauf indications contraires, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se protéger des fluctuations du prix du carburant. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Les swaps sur marchandise sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que ces instruments se réalisent, le gain ou la perte est alors reclassé dans l'état des résultats avec la charge relative à l'élément couvert.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

2. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

e) Charges, actif et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues, non versées, à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- Les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale, de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière, pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains actuariels et pertes actuarielles non amortis et nets d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

2. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la Société à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle ;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu ;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés ;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation corporelle, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle, la Société comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément à la méthode et à la durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsqu'elle résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsqu'elle résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

g) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs :
  - Pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007, dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti ;
  - À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté ;
  - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) : amorties lorsque les coûts pour la mise hors service d'immobilisations seront engagés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations

Coût et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Celui-ci comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée / Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 40 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Systèmes technologiques et ameublement	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

a. Les coûts de mise hors service d'immobilisations corporelles capitalisées dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une période de 5 à 29 ans.

b. Les coûts de mise hors service d'immobilisations corporelles capitalisées dans la catégorie de machinerie, outillage et équipements sont amortis sur une période de 4 ans.

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Autres actifs non financiers

Les avances versées pour les contrats d'acquisition d'autobus urbains sont présentées à titre d'autres actifs non financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

3. Modifications de méthodes comptables

Revenus

Au cours de l'exercice, la Société a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des exigences différenciées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligation de prestation (appelées « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque la Société remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque la Société a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, la Société doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque la Société détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services attribués à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

4. Encaisse

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 3 098 399 $ (3 111 099 $ en 2023). Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 357 945 $ (933 635 $ en 2023).

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associés aux réserves financières relatives aux surplus affectés, aux fonds réservés pour le fonds de roulement et aux soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

5. Transferts des gouvernements du Québec et du Canada

	2024	**2024**	2023
	Budget	**Réel**	Réel
	$	**$**	$
Fonctionnement			
Financement (intérêts sur la dette à long terme)	2 127 926	**1 065 052**	1 077 494
Investissement			
Immobilisations	178 850 312	**41 192 160**	137 632 288
	180 978 238	**42 257 212**	138 709 782

6. Autres revenus

	2024	**2024**	2023
	Budget	**Réel**	Réel
	$	**$**	$
Publicité	1 290 000	**1 722 065**	1 570 550
Revenus d'intérêts	690 000	**357 945**	933 635
Activités accessoires et autres revenus	8 019 865	**109 775**	122 532
	9 999 865	**2 189 785**	2 626 717

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

7. Débiteurs

	2024	2023
	$	$
Autorité régionale de transport métropolitain	**13 401 088**	12 049 650
Taxes à la consommation	**3 590 732**	2 169 816
Ville de Laval	**-**	21 150
Autres	**1 880 187**	2 245 591
	18 872 007	16 486 207

8. Transferts à recevoir

	2024	2023
	$	$
Gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme [(a)]	**35 613 659**	50 018 623
Immobilisations	**8 171 563**	4 506 387
Autres	**243 750**	302 265
Gouvernement du Canada		
Immobilisations	**34 433 280**	18 495 441
	78 462 252	73 322 716

(a) En vertu d'ententes avec le gouvernement provincial, la Société recevra sous forme de transferts une compensation pour les intérêts qu'elle doit assumer pour ces dettes à long terme subventionnées.

9. Emprunts temporaires

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 $ auprès de la Banque Royale du Canada, au taux préférentiel de 5,45% (7,2% au 31 décembre 2023) et renégociable annuellement. Aux 31 décembre 2023 et 2024, la marge de crédit était inutilisée.

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 79 065 692 $ auprès de Financement Québec au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majorée de 0,02%, soit 3,14% (5,2% en 2023), lui permettant de financer temporairement ses projets inscrits au plan d'immobilisation en transport collectif et en attente d'une lettre d'autorisation finale. Au 31 décembre 2024, le montant utilisé s'élève à 18 054 459 $ (356 892 $ en 2023).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

10. Créditeurs et frais courus

	2024	2023
	$	$
Salaires et charges sociales	**19 876 670**	19 945 128
Fournisseurs et frais courus	**25 820 679**	19 543 009
Intérêts courus de la dette à long terme	**421 185**	492 169
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	**13 427 264**	3 115 153
	59 545 798	43 095 459

11. Revenus perçus d'avance

	2024	2023
	$	$
Transfert reporté	**6 093 970**	-
Autres	**105 428**	65 042
	6 199 398	65 042

12. Dette à long terme

	2024	2023
	$	$
Obligations		
Taux d'intérêt variant de 1,1 % à 5,5 % (1,1 % à 5,5 % en 2023)		
Échéant de mai 2025 à novembre 2044	**68 594 288**	86 604 516

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme ainsi que les emprunts temporaires contractés par la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

12. Dette à long terme (suite)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme capital et intérêts, incluant les refinancements prévus et autorisés au cours des prochains exercices, s'établissent comme suit :

Année	Capital	Intérêts
	$	$
2025	15 390 228	1 682 564
2026	12 661 228	1 737 219
2027	9 504 228	1 767 615
2028	7 280 228	1 360 096
2029	6 156 876	1 008 085
1 à 5 ans	50 992 788	7 555 578
6 à 10 ans	14 053 500	1 860 450
11 ans et plus	3 548 000	881 450
	68 594 288	10 297 478

13. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société possède un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés-cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement en fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite, sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

13. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux (suite)

L'évaluation la plus récente de ces régimes à prestations déterminées aux fins de la comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2021.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 8,25 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien et à 9,0 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des chauffeurs d'autobus.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient selon le groupe d'emploi dont l'employé fait partie.

b) Actif (Passif) au titre des avantages sociaux futurs

	2024	2023
	$	$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	**4 239 300**	5 005 300
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	**(21 509 900)**	(20 405 800)

c) Charge de l'exercice

	2024	2023
	$	$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	**3 067 600**	3 220 300
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	**1 882 800**	1 876 100
Régime de retraite à cotisations déterminées	**5 892 898**	5 806 631
Régime de retraite des élus municipaux	**21 049**	22 939
	10 864 347	10 925 970

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

13. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	**84 772 200**	81 610 200	**-**	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**(85 934 000)**	(82 761 300)	**(18 185 200)**	(16 394 900)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	**(1 161 800)**	(1 151 100)	**(18 185 200)**	(16 394 900)
Pertes actuarielles non amorties	**5 401 100**	6 156 400	**(3 324 700)**	(4 010 900)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	**4 239 300**	5 005 300	**(21 509 900)**	(20 405 800)

e) Charge de l'exercice

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	**4 418 500**	4 254 400	**1 039 400**	1 751 800
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	-	-	-	(758 000)
Cotisations salariales des employés	**(2 211 100)**	(2 120 500)	-	**-**
Amortissement des pertes actuarielles	**809 400**	1 034 000	**59 300**	158 400
Charge de l'exercice excluant les intérêts	**3 016 800**	3 167 900	**1 098 700**	1 152 200
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	**4 607 900**	4 455 500	**784 100**	723 900
Rendement espéré des actifs	**(4 557 100)**	(4 403 100)	**-**	-
Charge d'intérêts nette	**50 800**	52 400	**784 100**	723 900
Charge de l'exercice	**3 067 600**	3 220 300	**1 882 800**	1 876 100
Montants versés par l'employeur	**2 301 600**	2 213 700	**778 700**	758 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

13. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

f) Conciliation de l'actif et du passif au titre des avantages sociaux futurs

	2024	2023
	$	$
Actif au début de l'exercice	**5 005 300**	6 011 900
Charge de l'exercice	**(3 067 600)**	(3 220 300)
Cotisations versées par l'employeur	**2 301 600**	2 213 700
Actif à la fin de l'exercice	**4 239 300**	5 005 300

Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs

	2024	**2023**
	$	$
Passif au début de l'exercice	**(20 405 800)**	(19 287 700)
Charge de l'exercice	**(1 882 800)**	(1 876 100)
Prestations ou primes versées par l'employeur	**778 700**	758 000
Passif à la fin de l'exercice	**(21 509 900)**	(20 405 800)

g) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	Régime à prestations déterminées capitalisé		**Régimes à prestations déterminées non capitalisés**	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Solde au début de l'exercice	**81 610 200**	78 237 500	**-**	-
Rendement prévu des actifs des régimes	**4 557 100**	4 403 100		
Pertes actuarielles sur le rendement des actifs des régimes	**(1 129 500)**	(2 370 500)	**-**	**-**
Cotisations de l'employeur	**2 301 600**	2 213 700	**-**	**-**
Cotisations des employés	**2 211 100**	2 120 500	**-**	**-**
Prestations versées	**(4 778 300)**	(2 994 100)	**-**	**-**
Solde à la fin de l'exercice	**84 772 200**	81 610 200	**-**	**-**
Juste valeur des actifs des régimes	**86 819 100**	76 784 900	**-**	**-**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

13. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

h) Obligation au titre des prestations constituées

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2024	2023	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
Solde au début de l'exercice	**82 761 300**	79 416 000	**16 394 900**	15 139 900
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**4 418 500**	4 254 400	**1 039 400**	993 800
Prestations versées	**(4 778 300)**	(2 994 100)	**(778 700)**	(758 000)
Intérêts débiteurs sur obligation	**4 607 900**	4 455 500	**784 100**	723 900
Perte (gain) survenu(e) dans l'exercice sur l'obligation	**(1 075 400)**	(2 370 500)	**745 500**	295 300
Solde à la fin de l'exercice	**85 934 000**	82 761 300	**18 185 200**	16 394 900

i) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	**2024**	2023
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	**5,78%**	5,43%	**4,00%**	4,60%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	**5,80%**	5,45%	**s. o.**	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	**3,00%**	3,00%	**3,00%**	3,00%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	**2,00%**	2,00%	**2,00%**	2,00%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	**s. o.**	s. o.	**5,69%**	5,69%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	**s. o.**	s. o.	**3,57%**	3,57%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	**s. o.**	s. o.	**2040**	2040

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

13. Actif et passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

j) Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014 (ci-après la « Loi RRSM »), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation automatique des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Ce jugement de première instance a été contesté par les parties.

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec confirmait à toutes fins utiles les jugements de la Cour supérieure du Québec tant en qui concerne les dispositions touchant les retraités que celles touchant les participants actifs.

Suivant le jugement de la Cour d'appel du Québec, des demandes d'autorisations d'en appeler de ces décisions ont été logées auprès de la Cour suprême du Canada et le 11 avril 2024, cette dernière a indiqué son refus d'entendre celles-ci.

Malgré ces récentes décisions, il importe de rappeler que la cause était scindée en deux parties distinctes : d'abord établir si les dispositions de la Loi sont constitutionnelles, ensuite établir les modalités réparatrices. Les jugements rendus à ce jour ne portent que sur la première partie.

Puisque les modalités réparatrices sont attendues à l'égard du rétablissement de l'indexation suspendue des retraités au sens de la Loi RRSM, l'impact, le cas échéant, sera reconnu lorsque le jugement sur celles-ci sera rendu.

Rappelons toutefois que, dans le contexte de la Société, l'indexation automatique des retraités au sens de la Loi RRSM n'a pas été abolie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

14. Autres passifs

Passifs au titre des obligations de mise hors service

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent principalement les activités de désamiantage de ses bâtiments et le démantèlement de réservoirs contenant des produits pétroliers.

L'existence de telles obligations n'implique cependant pas l'obligation d'effectuer des travaux immédiats. Le moment auquel il est prévu que les travaux requis seront réalisés correspond à la période d'actualisation du passif, cette durée pouvant dans certains cas être différente de la période d'amortissement des immobilisations liées aux obligations.

Évolution des obligations liées à la mise hors service des réservoirs hydrocarbures et d'immobilisations contenant de l'amiante

	2024	2023
	$	$
Solde au début de l'exercice	**1 737 635**	1 678 874
Révision d'estimations	**816 067**	-
Nouvelles obligations liées à la mise hors service (OMHS)	**2 848 847**	-
Charge de désactualisation	**230 055**	58 761
Solde à la fin de l'exercice	**5 632 604**	1 737 635

Les charges estimatives totales relatives aux activités de démantèlement des réservoirs totalisent 1 522 706$ et les charges estimatives pour réaliser les travaux de désamiantage au 31 décembre 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 4 109 898 $ (947 040 $ pour le démantèlement des réservoirs et 790 595 $ pour les travaux de désamiantage au 31 décembre 2023).

Principales hypothèses utilisées

	Hydrocarbures	**Amiante**
Taux d'actualisation	3,65 %	3,65 %
Période d'actualisation [(a)]	4 ans	5 à 29 ans
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %

(a) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période d'un an. Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 1 640 637 $ pour les hydrocarbures et à 6 607 848 $ pour l'amiante.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

15. Immobilisations

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustements	Solde à la fin
	$	$	$	$
Coût				
Infrastructures	25 126 710	-	-	25 126 710
Bâtiments	84 090 024	4 962 578	-	89 052 602
Véhicules	267 149 189	40 262	12 965 073	254 224 378
Systèmes technologiques et ameublement	33 846 086	1 827 795	2 511 978	33 161 903
Machinerie, outillage et équipements	34 040 495	1 847 613	396 326	35 491 782
Terrains	6 876 733	-	-	6 876 733
	451 129 237	8 678 248	15 873 377	443 934 108
Immobilisations en cours	72 823 472	111 941 059	-	184 764 531
	523 952 709	120 619 307	15 873 377	628 698 639
Amortissement cumulé				
Infrastructures	10 789 016	1 374 036	-	12 163 052
Bâtiments	31 329 001	2 465 437	-	33 794 438
Véhicules	204 223 519	13 894 536	12 872 550	205 245 505
Systèmes technologiques et ameublement	27 437 888	1 966 172	2 511 978	26 892 082
Machinerie, outillage et équipements	19 573 968	2 175 390	396 326	21 353 032
	293 353 392	21 875 571	15 780 854	299 448 109
Valeur comptable nette	230 599 317			329 250 530

Au 31 décembre 2024, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 28 459 719 $ (11 036 210 $ au 31 décembre 2023), sont inscrites dans les créditeurs et frais courus.

Au 31 décembre 2024, des immobilisations d'un montant de 3 664 914 $ liées à la mise hors service d'actifs ont été ajoutées aux immobilisations (1 678 874 $ au 31 décembre 2023).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

16. Autres actifs non financiers

	2024	2023
	$	$
Dépôt pour l'achat d'autobus	**840 359**	-
Dépôt pour l'achat d'immobilisations autre que les autobus	**696 191**	1 187 619
Frais payés d'avance	**336 621**	340 857
	1 873 171	1 528 476

17. Engagements

Au 31 décembre 2024, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains électriques

Par l'entremise du processus d'achat unifié regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition de 94 autobus urbains 12 mètres électriques à recharge au dépôt pour la période 2023-2026. Le montant prévu pour ce contrat s'établit à 148,6 M$.

L'échéancier s'établit ainsi :

	Nombre	**$**
2025	35	**55 348 838**
2026	59	**93 302 326**
		148 651 164

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 95% pour un total évalué à 141,2 M$.

L'échéancier s'établit ainsi :

	$
2025	**52 581 396**
2026	**88 637 210**
	141 218 606

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

17. Engagements (suite)

b) Contrat d'acquisition d'autobus urbains hybrides

Par l'entremise du processus d'achat unifié regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour l'année 2025. La société s'est engagée à payer 9 028 104 $ pour l'acquisition de 8 autobus hybrides.

Ces dépenses sont admissibles à une subvention de 75% pour un total de 6 771 078 $, dont 6 093 970 $ a été encaissé en 2024.

c) Contrats de services pour le transport des personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2018 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus s'est terminé le 31 décembre 2023. La période de prolongation de 5 ans a été exercée. Elle a débuté le 1er janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2028. Le contrat pour le transport par taxi collectif peut être résilié avec un préavis de 12 mois. Les contrats totalisent une valeur de 15,9 M$ pour l'année 2025, soit 9 M$ pour le transport par minibus et 6,9 M$ pour le taxi collectif.

d) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier des contrats d'approvisionnement en carburant auprès du fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. La Société a également mandaté le Ministère des Finances pour négocier des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'en décembre de 2026. La Société s'est engagée à payer une quantité de 10,80 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 9,1 M$.

e) Construction du garage - Phase IV

L'agrandissement du garage est une condition essentielle d'électrification de la flotte pour la STL. La capacité maximale de ses installations est atteinte. Les activités d'électrification de sa flotte d'autobus débuteront à partir de 2025. Le projet s'étalera de 2021 à 2026.

Dans le cadre de l'agrandissement du garage, la Société a octroyé des contrats à des firmes spécialisées en construction. Les contrats ont une durée de 5 ans. L'un des contrats inclut une option de prolongation d'une durée d'un an pour l'année 2026.

La Société s'engage à payer 62,2 M$ incluant l'option de prolongation d'un an est exercée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

17. Engagements (suite)

e) Projet construction du garage - Phase IV (suite)

L'échéancier s'établit ainsi :

		$
	2025	**48 770 209**
	2026	**575 933**
Soldes disponible applicables aux années 2025 à 2026		**12 875 214**
		62 221 356
Année d'option	2026	**8 515**
		8 515
		62 229 871

En outre, ces dépenses sont admissibles à des subventions de 75% pour un total évalué de 46,7 M$.

f) Projet Sy/nergie

La STL procède au rehaussement de ses systèmes technologiques pour assurer la continuité des processus et de solution d'affaires. Le projet a été commencé en 2021. Il y a plusieurs contrats d'une durée de 2 à 5 ans. La Société s'engage à payer un montant de 7,3 M$ et 0,2 M$ si les périodes additionnelles sont exercées, pour un total de 7.5 M$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		$
	2025	**2 070 154**
	2026	**949 994**
	2027	**511 535**
Soldes disponible applicables aux années 2025 à 2027		**3 788 080**
		7 319 763
Années d'option	2025	**211 287**
	2026	**35 302**
		246 589
		7 566 352

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un total évalué à 5,7 M$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

17. Engagements (suite)

g) Remplacement de la solution de paiement dans les autobus

La société a octroyé à Flowbird SAS le contrat pour une solution de paiement sans contact à bord des autobus pour une durée de 5 ans, avec la possibilité de deux options d'un an pour les années 2026 et 2027, pour une valeur totale de 0,8 M$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		$
Contrat	2025	**260 356**
		260 356
Années d'option	2026	**282 984**
	2027	**282 984**
		826 324

En outre les dépenses admissibles feront l'objet d'un financement de l'ARTM à 100% pour un total estimé de 0,8 M$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

17. Engagements (suite)

h) Élaboration d'un dossier d'opportunités pour l'axe St-Martin entre PIE-IX et Curé-Labelle

La société a octroyé à AECOM Consultants inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'études et d'analyses techniques nécessaires à l'élaboration d'un dossier d'opportunité en vue de l'implantation d'un projet structurant de transport collectif dans l'axe du boulevard St-Martin entre Pie-IX et Curé-Labelle, pour une durée de 2 ans pour une valeur totale de 1,5 M$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		$
Contrat	2025	**1 065 623**
	2026	**456 696**
		1 522 319

En outre les dépenses admissibles feront l'objet d'un financement de l'ARTM à 100% pour un total estimé de 1,5 M$.

18. Droits contractuels et actifs éventuels

En plus des droits contractuels dans le cadre des contrats d'acquisition d'autobus urbains présentés à la note no 17 a) et 17 b), la Société a conclu des ententes à long terme pour des revenus publicitaires pour un montant de plus de 15,8 M$.

L'échéancier des droits contractuels s'établit ainsi :

	$
2025	**1 450 600**
2026	**1 508 800**
2027	**1 569 400**
2028	**1 606 000**
2029	**1 643 800**
2030 à 2034	**8 019 000**
	15 797 600

19. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le Budget adopté par la Ville de Laval le 12 décembre 2023.

Afin de rendre la présentation conforme à celle adoptée, certaines données budgétaires ont été reclassées.

20. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

21. Instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La Société juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la Société analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, lorsque cela est nécessaire, une provision pour créances douteuses est constituée, en se basant sur leurs valeurs de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Société représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
	$	$
Débiteurs en souffrance		
Moins d'un an	**15 281 275**	14 316 391
Entre un et deux ans	**-**	-
Entre deux et trois ans	**-**	-
Plus de trois ans	**-**	-
Sous-total	**15 281 275**	14 316 391
Moins : provision pour créances douteuses	**-**	-
Total	**15 281 275**	14 316 391

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

21. Instruments financiers (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2023) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité de la Société est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La Société est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	46 118 534	13 427 264	-	-
Emprunts temporaires	18 054 459	-	-	-
Dette à long terme	17 072 792	34 310 613	19 761 693	7 746 668
Autres passifs financiers	-	-	4 371 554	22 770 950
Total	81 245 785	47 737 877	24 133 247	30 517 618

La Société a également conclu des contrats de swaps de marchandises pour se couvrir des fluctuations de prix du carburant.

	Notionnel (litre)	2024 Valeur comptable $
Moins de 1 an au taux moyen de 0,83$/litre	8 599 992	59 114
De 1 à 3 ans au taux moyen de 0,82$/litre	2 250 000	296 934

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2024

22. Fonds de roulement

La Société possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 1 180 000 $ (1 180 000 $ en 2023). Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent être effectués sur une période maximum de 10 ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

23. Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service d'immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2024

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	**2024**	2023
		$	%		**$**	$
2019-05-13	56	3 458 000	2,4283	2024	**-**	1 486 000
2019-10-15	57	10 196 000	2,3745	2024	**-**	4 587 000
2020-05-12	58	9 096 000	1,5283	2025	**2 322 000**	4 075 000
2020-12-15	59	15 048 000	1,1300	2025	**6 587 000**	8 747 000
2021-05-06	60	32 594 000	1,1418	2026	**19 923 000**	24 214 000
2021-07-09	61	15 000 000	1,7235	2031	**11 337 000**	12 582 000
2021-12-09	62	5 167 000	1,8532	2026	**2 130 000**	3 163 000
2022-17-08	63	9 238 000	4,3712	2027	**7 134 000**	8 204 000
2022-11-10	64	14 231 000	4,9276	2027	**10 101 000**	12 213 000
2023-07-11	65	2 185 000	4,8857	2028	**1 945 000**	2 185 000
2023-10-13	66	1 222 966	4,6770	2028	**978 373**	1 222 966
2023-11-09	67	2 028 000	5,4685	2028	**1 681 000**	2 028 000
2023-12-11	68	1 897 550	4,1190	2028	**198 750**	198 750
2023-12-11	68	1 897 550	3,8200	2028	**1 339 165**	1 698 800
2024-11-07	69	2 918 000	4,0735	2044	**2 918 000**	-
					68 594 288	86 604 516

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget	**2024 Réel**	2023 Réel
	$	**$**	$
Salaires, traitements et avantages sociaux	127 392 373	**127 486 671**	126 878 663
Carburant	9 230 060	**9 917 209**	6 518 657
Contrats de transport adapté	15 266 365	**15 120 399**	12 746 135
Entretien et réparations des véhicules	8 698 802	**8 831 696**	8 810 843
Honoraires et contrats	7 971 596	**6 358 708**	6 723 506
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	4 777 146	**4 257 936**	3 914 106
Services publics	2 386 778	**1 727 661**	1 987 732
Assurances, taxes et immatriculations	1 909 959	**1 985 679**	1 757 539
Matériel et fournitures	1 279 115	**1 245 883**	740 279
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	302 414	**306 039**	281 334
Location	714 627	**779 056**	738 741
Dépenses imprévues	2 586 083	**-**	-
Intérêts et frais de financement	4 654 912	**3 098 399**	3 111 099
Contrats de gestion déléguée (excluant les salaires et charges sociales)	4 278 183	**4 011 285**	3 711 858
Perte sur cession d'immobilisations	-	**69 113**	1 489 235
Amortissement des immobilisations	21 634 000	**21 875 571**	24 484 763
	213 082 413	**207 071 305**	203 894 490

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget $	**2024 Réel $**	2023 Réel $
Revenus			
Revenus provenant de l'ARTM	170 904 609	**176 103 973**	167 832 306
Contrat de gestion déléguée	8 953 546	**8 650 005**	8 184 620
Transferts du gouvernement du Québec et du Canada	2 127 926	**1 065 052**	1 077 494
Autres revenus	9 999 865	**2 189 785**	2 626 717
	191 985 946	**188 008 815**	179 721 137
Charges			
Transport régulier	133 251 090	**131 909 954**	126 429 802
Administration générale	25 477 682	**25 168 743**	26 282 574
Transport adapté	16 525 103	**16 299 520**	13 912 397
Contrats de gestion déléguée	8 953 543	**8 650 005**	8 184 620
Frais de financement	4 654 912	**3 098 399**	3 111 099
Dépenses imprévues	2 586 083	**-**	-
Cession d'immobilisations	**-**	**69 113**	1 489 235
Amortissement	21 634 000	**21 875 571**	24 484 763
	213 082 413	**207 071 305**	203 894 490
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(21 096 467)	**(19 062 490)**	(24 173 353)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession	44 400	**23 410**	21 824
Amortissement	21 634 000	**21 875 571**	24 484 763
Perte sur cession	-	**69 113**	1 489 235
	21 678 400	**21 968 094**	25 995 822
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	**-**	**26 643**	4 268
Remboursement de la dette à long terme	(3 901 143)	**(4 716 356)**	(4 486 362)
	(3 901 143)	**(4 689 713)**	(4 482 094)
Affectations			
Activités d'investissement	(681 500)	**(4 346 414)**	(2 360 374)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	2 918 310	**1 127 354**	2 144 164
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1 082 400	**5 003 169**	2 875 835
	3 319 210	**1 784 109**	2 659 625
	21 096 467	**19 062 490**	24 173 353
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	**-**	-

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget $	**2024 Réel $**	2023 Réel $
Revenus			
Transferts du gouvernement du Québec et du Canada	178 850 312	**41 192 160**	137 632 288
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	178 850 312	**41 192 160**	137 632 288
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Infrastructures	(759 000)	**-**	246 343
Bâtiments	(166 472 000)	**(111 925 599)**	(54 195 186)
Véhicules	(11 371 000)	**(516 813)**	(672 496)
Systèmes technologiques et ameublement	(25 528 000)	**(5 770 407)**	(4 428 366)
Machinerie, outillage et équipements	(2 160 000)	**(2 406 488)**	(1 287 449)
	(206 290 000)	**(120 619 307)**	(60 337 154)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	20 809 638	**1 084 449**	1 644 216
Affectations			
Activités de fonctionnement	681 500	**4 346 414**	2 360 374
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	5 948 550	**1 473 602**	2 064 639
	6 630 050	**5 820 016**	4 425 013
	(178 850 312)	**(113 714 842)**	(54 267 925)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	**-**	**(72 522 682)**	83 364 363

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2024

	2024	2023
	$	$
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	**21 305 438**	23 832 972
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	**(28 104 104)**	(23 100 935)
Financement des investissements en cours	**23 862 010**	96 458 114
Gain de réévaluation cumulé	**356 048**	1 751
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	**296 269 901**	194 013 424
	313 689 293	291 205 326

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		
Excédent de fonctionnement affecté	**20 306 188**	22 807 032
Fonds réservés		
Fonds de roulement	**681 500**	781 612
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	**317 750**	244 328
	999 250	1 025 940
	21 305 438	23 832 972

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1er janvier 2007		
Régimes non capitalisés	**(8 466 700)**	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007		
Régimes non capitalisés	**(14 004 800)**	(12 896 600)
Obligations mise hors service (OMHS)	**(5 632 604)**	(1 737 635)
	(28 104 104)	(23 100 935)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ (SUITE)

Au 31 décembre 2024

	2024	2023
	$	$
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	**36 703 417**	104 873 392
Investissements à financer	**(12 841 407)**	(8 415 278)
	23 862 010	96 458 114
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	**329 250 530**	230 599 317
Éléments de passif		
Dette à long terme	**68 594 288**	86 604 516
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	**(35 613 659)**	(50 018 623)
	32 980 629	36 585 893
	296 269 901	194 013 424